

Missions du Conseiller en Energie Partagé (CEP)

I) Contexte

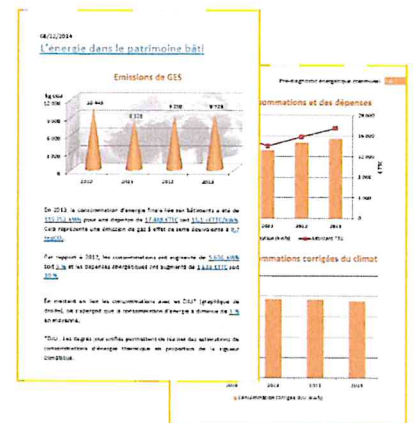
Les techniciens énergies évoluent au sein de l'Agence Local de l'Energie et du Climat (ALEC), ils sont financés en majeure partie par l'agglomération d'Épinal et interviennent auprès des 78 communes du territoire. Leur objectif premier est de réaliser, pour le compte des ces communes, des économies d'énergie sur l'ensemble des équipements et services proposés.

II) Prestations

Les prestations sont gratuites pour les communes de l'agglomération d'Épinal, aucune facturation supplémentaire ne sera demandée pour l'ensemble des actions mises en œuvre.

1) Bilans des consommations

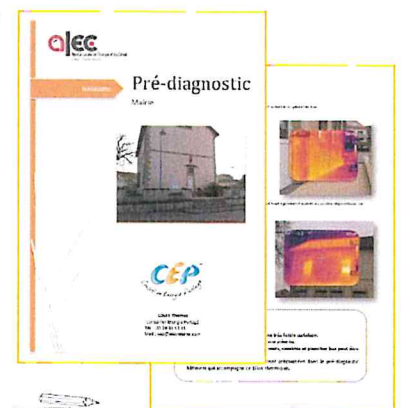
Le bilan des consommations patrimonial est l'action de base du technicien, il permet d'avoir une vue d'ensemble sur les consommations de la commune, éclairage public et bâtiments. Ce bilan est réalisé sur 3 années minimum pour avoir une cohérence et il est effectué sur la totalité des énergies consommées par la commune (électricité, gaz, fioul, bois, eau). Lors de sa création, une analyse des factures sera faite et permettra de déterminer si les contrats/abonnements actuels sont adéquates ou non. Il a également pour objectif de cibler les postes énergivores et de suivre l'évolution des consommations, à ce titre, ce bilan a pour vocation à être réitéré chaque année. Une présentation de ce rapport à l'équipe municipale sera effectuée par le technicien.



2) Notes techniques et pré-études

A la suite de la réalisation du bilan des consommations, le technicien énergie peut, à la demande de la commune, venir visiter un bâtiment (ou rue) ciblé pour effectuer des préconisations de travaux. Ces préconisations vont des actions simples à mettre en œuvre, du type régulation de chauffage, aux travaux plus conséquents, du type isolation des murs par l'extérieur. Le technicien énergie s'appuiera sur des outils de mesures pour justifier ses propositions, comme la caméra thermique, l'enregistreur de température/CO₂, le luxmètre, l'enregistreur de courbe de charge etc..

Les actions seront classées par temps de retour sur investissement et des réunions avec la commune seront effectuées afin d'échanger sur les solutions les plus judicieuses.



3) Énergies renouvelables

Un accompagnement est également fait sur la mise en œuvre d'énergies renouvelables, à savoir les panneaux photovoltaïques/thermiques, chaudière bois etc., autant sur l'aspect technique que financier.

4) Suivi des travaux/actions

Le technicien énergie ne s'arrêtera pas à la phase préconisation et aura pour but d'accompagner la commune lors de ses travaux, il donnera un avis neutre sur les préconisations d'un artisan, bureau d'étude ou architecte sur la thématique énergétique. Un suivi post travaux sera également mis en œuvre.

5) Aides Financières

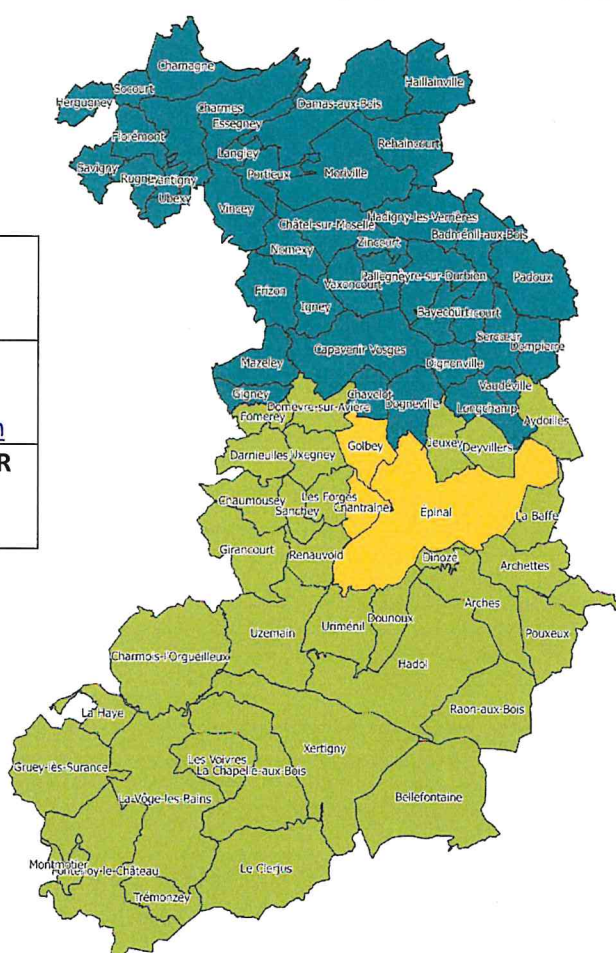
Le rôle du technicien est aussi d'informer la commune sur les aides financières accessibles en fonction de son projet. Le technicien est en charge de monter les dossiers pour une aide financière en particulier, à savoir les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), et accompagnera la commune pour les autres aides en la mettant en relation avec les bons interlocuteurs.

III) Organisation

Communauté d'Agglomération d'Épinal

Pôle "Rénovation et Performance Énergétique" - Suivi des communes

| | |
|--|---|
| | Thomas LOUIS 03.29.81.13.41 thomas.louis@alec-epinal.com |
| | Romain MOUTIER 03.29.81.13.42 romain.moutier@alec-epinal.com |
| | Thomas LOUIS - Romain MOUTIER 03.29.81.13.41 - 03.29.81.13.42 cep@alec-epinal.com |



IV) Conclusion

Les grands principes des missions du technicien énergie ont été mentionnés ci-dessus, toutefois, cette liste des actions envisageables n'est pas exhaustive. C'est pourquoi, pour tout projet ou questionnement sur la thématique de l'énergie, la commune peut faire appel au CEP pour l'accompagner dans ses démarches.